

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022 A 18H30

**Présents :** Michel MEFFRE, Anne-Sophie, AY, Jérôme BOUDIER, Mathieu BOUTIERE, Caroline CHOCHOIS, Céline DRUT, Claudine FARAVEL, Lionel FUMAT, Anne-Caroline MAZALOUBAUD, Michel MAZALOUBAUD, Anik VINAY

**Excusés :** Véronique CUNTY pouvoir donné à Claudine FARAVEL, Thémis SOUCHIERE pouvoir donné à Anik VINAY, Eric UGHETTO pouvoir donné à Michel MEFFRE

**Absent :** Frédéric HAUT

**APPROBATION COMPTE RENDU DERNIERE SEANCE :** voté à l'unanimité.

**Délibérations mises au vote :**

**QUESTION N° 1 : ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Anne-Caroline MAZALOUBAUD est élue secrétaire de séance.

**QUESTION N°2 : Restauration scolaire - Convention avec la commune de Vaison-la-Romaine (Cantine scolaire)**

La commune de Gigondas rencontre de sérieuses difficultés à gérer les absences supérieures à deux jours de l'agent en charge de la restauration scolaire. Pour une absence maximum de deux jours au plus, les dispositions ont été prises pour maintenir 2 repas de secours d'avance. Par contre pour les absences supérieures à deux jours (formation, maladie) le service se trouve complètement déstabilisé au détriment des familles des enfants scolarisés à l'école.

Une convention de fabrication ponctuelle de repas avec la cantine scolaire de Vaison-la-Romaine avait été signée par délibération D10/21 du 30 juin 2010.

Il convient d'actualiser les termes de cette convention. Lecture est faite de la convention adoptée.

Pour mémoire, les repas sont récupérés à la cuisine centrale de Vaison-la-Romaine, par les services techniques, selon un protocole pré-établi (heures précises, containers isothermes ou « bacs gastro »).

Monsieur le maire demande au conseil d'accepter les termes de la convention à intervenir entre la Mairie de Vaison-la-Romaine et celle de Gigondas, telle que présentée

**Voté POUR à l'unanimité**

**QUESTION N°3 : Convention d'installation du réseau Wifi touristique entre la commune et le Département de Vaucluse**

Le conseil départemental de Vaucluse s'est engagé dans le déploiement d'un réseau de bornes wifi et la construction d'une web-application de découverte des sites et lieux emblématiques du Vaucluse. Ce projet vise

à dynamiser l'attractivité des sites culturels et touristiques en apportant un accès à internet de qualité aux touristes et résidents et en assurant un maillage complet des informations touristiques autour d'un outil numérique partagé et accessible par tous.

Une visite sur la commune de Gigondas le 13 octobre 2021 a permis de définir les modalités d'implantation des futurs équipements wifi (emplacement des bornes, etc.) qu'il convient à présent de formaliser par la mise en place d'une convention.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention, qui a été transmise aux membres du conseil

### **Voté POUR à l'unanimité**

#### **QUESTION N°4 : Convention avec le SDIS 84 relative au transfert de biens – CPI de Gigondas**

Dans le cadre du transfert au SDIS de Vaucluse de la gestion de sapeurs-pompiers, les locaux et terrains occupés par le centre d'intervention de Gigondas, situés dans le village, faubourg des quatre maires à Gigondas étaient mis à disposition du SDIS à titre gratuit par voie d'une convention.

La nouvelle caserne intercommunale regroupant les centres de Gigondas, Vacqueyras et Sablet ayant été construite, il convient de mettre fin à ladite convention au 1er juillet 2022.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention, qui a été transmise aux membres du conseil

### **Voté POUR à l'unanimité**

#### **QUESTION N°5 : Demande de subvention auprès de la Région Paca pour la réhabilitation du gîte communal**

Le bâtiment communal, exploité pour une activité de gîte d'étape, sous gestion associative, présente des besoins urgents de réhabilitation. En effet, les contextes touristiques et sanitaires ont évolué ces dernières années. Les dortoirs et sanitaires communs actuels ne répondent plus à la demande du marché.

Le projet de réhabilitation permet de transformer une partie des chambres/dortoirs à sanitaires communs en chambres à sanitaires individuels. Au total 307m<sup>2</sup> (105 M<sup>2</sup> en niveau haut + 202m<sup>2</sup> en niveau bas) sont concernés par la transformation. Un dortoir sera malgré tout conservé.

Ainsi, 10 chambres à sanitaires communs seront modifiées pour créer 6 chambres à sanitaires individuels + 4 chambres à sanitaires communs. De même, 2 dortoirs à sanitaires communs donneront naissance à 6 chambres à sanitaires individuels + 2 chambres à sanitaires communs.

L'objectif de cette réhabilitation est de remettre aux normes le bâtiment et d'en faciliter l'exploitation, dans un contexte devenu difficile.

De plus, ces travaux entrent dans le cadre de l'entretien et de rénovation nécessaires au maintien à long terme du patrimoine communal.

Les travaux sont prévus sur la période creuse, à savoir du 1er octobre 2022 au 01 mars 2023. Monsieur le maire propose au conseil de voter cette demande.

### **Voté POUR à l'unanimité**

## QUESTION N°6 : Demande de subvention auprès de la Région Paca pour le réaménagement de la cour de l'école primaire

La cour de l'école primaire présente à ce jour de sérieuses dégradations devenant dangereuses pour les différents usagers.

Face au réchauffement climatique, la réfection de cet espace a été longuement réfléchi et a amené à repenser l'usage ainsi que les matériaux utilisés. C'est dans cette perspective qu'a été conçu le projet d'élargir une cour d'école végétalisée en lieu public ouvert à tous en dehors des temps scolaires. En effet, le village dispose d'aucune aire de jeux ou parc de loisirs.

Après réalisation d'une étude hydraulique par un bureau d'études spécialisé, une meilleure gestion des eaux pluviales et la désimperméabilisation des sols permettront de lutter contre le réchauffement climatique. La plantation de végétaux offrira également sur le long terme un refuge pour les périodes vulnérables durant les vagues de chaleur.

Le développement durable oriente les choix vers une sélection de matériaux plus naturels. Ainsi, plus de 370 m<sup>2</sup> d'asphalte, totalement imperméable seront remplacés par 212 m<sup>2</sup> de sols durs (sable stabilisé), 137 m<sup>2</sup> de sols amortissants (copeaux de bois) et 22 m<sup>2</sup> de pleine terre enherbée.

Ensuite, le réaménagement des espaces améliorera qualité de vie et bien-être des écoliers gigondassiens. La création d'un potager pédagogique en lien avec les projets des enseignants conduira à un travail de collaboration et de développement de solidarité (entraide intergénérationnelle). Le projet vise encore à une prise de conscience collective de l'importance environnemental. Les objectifs de cette réfection sont donc de enjeux écologiques et sociaux.

Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'un architecte DPLG lors des vacances scolaires de juillet et août 2022 puis en octobre 2022 pour la partie plantation (chantier participatif avec les volontaires).

Dans ce contexte, la commune souhaite demander une aide financière auprès de la Région SUD pour 15 000 €

**Voté POUR à l'unanimité**

### Questions diverses :

### Décision Modificative n°1 - budget commune

Une erreur matérielle portant sur la ventilation de crédits au chapitre 77 – article 775 en recettes de fonctionnement du Budget Commune 2022 a été relevée. Il est souhaitable que le Conseil Municipal adopte une décision modificative. Sur proposition de Monsieur Le Maire, considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont suffisants, les inscriptions budgétaires peuvent être posées comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre – article – n° d'opération - désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
67 – 678 – autres charges exceptionnelles	10 000.00 €			
77 – 775 – produits des cessions d'immobilisation			10 000.00 €	

**Voté POUR à l'unanimité**

### Rétrocession d'une concession

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame FER Danielle a fait une demande de rétrocession de la concession 10 (caveau d'une superficie de 5m<sup>2</sup> soit 2.40 x 2.20m) au nom de DANIEL-GIRAUD dont elle est l'unique descendante. Elle souhaite en effet que cette concession puisse être ensuite vendue à Monsieur Pierre ASSALIN.

Il est proposé que la commune accepte la rétrocession de cette concession au prix de 1000 €. Cette concession ainsi rétrocédée pourra ensuite être vendue selon la tarification en vigueur.

### **Voté POUR à l'unanimité**

**Epicerie roulante :** Passage prévu au Hameau de la Beaumette et au Petit Montmirail les vendredis après midi.

**Du Verre à l'Assiette :** commercialisation de boissons toute la journée + terrasse étendue : Michel MEFFRE et Lionel FUMAT vont échanger avec Olivier DAMES.

**Bail Tour Sarrazine :** RDV prévu le Mardi 26 Avril avec Mr VACHE pour devenir du bail.

**Remparts :** les travaux de sécurisation sont en cours de réalisation.

**Séance levée à 20h.**